

INTITULE DU POSTEENSA MONTPELLIER-2023-1422803-PROF TPCAU cat 2 n°1
(*la REUNION*)**INTITULE LONG DU POSTE**Professeur / Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine /
Catégorie 2**ELEMENTS ADMINISTRATIFS****Corps** (pour les postes ouverts aux titulaires)
CatégoriePROFARCH
A**Domaine fonctionnel**
Emploi de référenceEnseignement supérieur recherche
RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001**Date de vacance de l'emploi**

01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE**Région**

LA REUNION

Département

LA REUNION

Adresse

Angle des rues du 20 décembre 1848 et de Cherbourg – 97827 LE PORT

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du **LIFAM**, une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine. Il se caractérise par une forte interdisciplinarité autour des 6 champs disciplinaires des ENSA. Les programmes de recherche et activités du laboratoire s'appliquent à croiser les regards (prismes d'observation, cadres théoriques, référents), les disciplines, les méthodes, notamment pour déployer une recherche plus transversale, à même de s'engager dans les contextes et enjeux contemporains. Les modes de recherche sont variés : recherche académique, recherche-action, recherche-crédation, recherche appliquée.

Le LIFAM se structure autour de 3 axes principaux, **Transitions / Confort global / Pédagogies** et autour de 2 focales :

- **Espaces-Temps et interactions** qui interroge la matérialité des formes architecturales, urbaines et paysagères et les manières de les habiter
- **Représentations, modélisation et conception** qui explore les processus d'élaboration de ces formes architecturales et des milieux.

Le LIFAM regroupe 20 enseignants-chercheurs de l'ENSAM, 20 enseignants et/ou chercheurs associés, et 17 doctorants. Il est rattaché aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60 (Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier 2.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution**Charges pédagogiques :**

Les charges pédagogiques se répartissent principalement en master, du S7 au S10, de manière équilibrée. Une participation à l'articulation entre le master et la recherche est souhaitée. Il/elle devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'École, dans une pratique interdisciplinaire du projet qui convoque l'ensemble des domaines de compétences enseignés. Cette pratique s'inscrit dans le Domaine d'études « Architecture, Villes et Territoires en milieu Tropical ».

L'enseignant(e) recruté(e) sera appelé(e) à participer aux enseignements de TPCAU suivants en cycle **master** :

- Il (elle) interviendra dans le cadre de séminaires relatif à l'acte de bâtir en milieu tropical, aux semestres 7 et 9.
- Il (elle) interviendra dans le cadre du studio, aux semestres 8, 9 et 10.

- Il (elle) interviendra dans le cadre du suivi de mémoire, aux semestres : 7, 8 et 9.

Charges scientifiques : comme membre actif de la Commission recherche l'enseignant(e) participera aux activités scientifiques de l'École : l'enseignante sera invitée(e) à participer au renforcement de la recherche dans l'École et son accompagnement vers un GRF.

Autres missions : participation aux instances de l'école, participation aux commissions et groupes de travaux, aux jurys, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, encadrement HMNOP. L'enseignant(e) participera aux activités liées aux partenariats, aux publications, aux Relations Internationales. Il (elle) participera à la mise en œuvre et coordination de la **Biennale Internationale d'architecture tropicale**.

Ces enseignements s'inscrivent dans le programme pédagogique de l'ENSAM habilité par l'HCERES. L'enseignant(e) devra renforcer la cohérence du champ TPCAU du domaine d'études et assurer son développement au sein de l'école. Pour ce faire, il est souhaitable que l'enseignant(e), ait ou ait eu une activité professionnelle reconnue, ainsi que la maîtrise d'une langue étrangère. Une expérience très solide de l'enseignement ainsi qu'une expérience significative par une activité professionnelle seraient des atouts supplémentaires.

Charges scientifiques :

- Participation attendue aux activités scientifiques de l'école ;
- Participation à la Commission recherche,
- Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école,
- Perspectives d'évolution des charges scientifiques par rapport aux axes de développement de la recherche dans l'école.

Ces enseignements s'inscrivent dans le programme pédagogique de l'ENSAM habilité par l'HCERES. L'enseignant(e) devra renforcer la cohérence du champ TPCAU et assurer son développement au sein de l'école. Une expérience très solide de l'enseignement du projet ainsi qu'une expérience significative par une activité professionnelle seraient des atouts supplémentaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

- La reconnaissance de l'œuvre architecturale du/de la candidat(e) devra être avérée notamment par des prix ou des récompenses reçues, ou des publications ayant pour objet des réalisations, notamment en milieu tropical.
- Une production de textes théoriques (articles, contributions à des ouvrages collectifs est souhaitée) et participation à des cycles de conférences nationales et internationales.
- Le(la) candidat(e) devra faire preuve de compétences reconnues dans le cadre du confort en milieu tropical.
- Les compétences du/de la candidat(e) doivent contribuer au développement d'une pensée critique et prospective relative aux questions propres à l'architecture et au territoire en milieu tropical,
- Le(la) candidat(e) établira des liens entre sa pratique de l'architecture, ses activités pédagogiques (encadrement du projet, cours, formation à la recherche) et ses travaux théoriques.
- Le(la) candidat(e) doit faire état d'une expérience très solide d'enseignement du projet architectural et urbain en école d'architecture, tant en licence qu'en master, et être en mesure de dispenser des enseignements sous différentes formes (workshop, séminaire, cours magistral).
- Des outils liés aux nouvelles technologies.
- Maîtrise de la langue anglaise

Savoir-faire

Maîtriser les compétences présentées dans la rubrique précédente et avoir la capacité de les transmettre aux étudiant(e)s. Maîtriser la mise en œuvre d'une pédagogie.

Savoir-être (compétences comportementales)

Avoir des capacités d'écoute et de dialogue, d'animation de projets.

Être motivé(e) pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, etc.)

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il (elle) doit participer à la progressivité et au développement de l'enseignement du projet en Master. Pour ce faire, il est souhaitable qu'il(elle) ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en "atelier", ainsi qu'une expérience didactique réussie dans l'encadrement et le suivi d'étudiants en architecture.

Un fort investissement dans les réflexions collectives sur l'évolution des programmes pédagogiques du Domaine d'étude de l'École d'architecture de La Réunion, antenne de l'ENSAM est indispensable.

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Docteur en physique du bâtiment souhaitable, architecte DPLG, Architecte ENSAIS ou architecte HMONP ou diplôme étranger reconnu en équivalence, ayant ou ayant eu une activité professionnelle en milieu tropical. La préparation et soutenance d'une HRD sera appréciée.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)

Autres informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024>

Personne à contacter

Pierre ROSIER – pierre.rosier@lareunion-archi.fr

Autre personne à contacter

Thierry VERDIER – thierry.verdier@montpellier.archi.fr